



CPARTI
BP 90 002
54 601 VILLERS LES NANCY
WWW.C-PARTI.ORG
cparti@orange.fr

MJA
Me Valerie LELOUP-THOMAS
102, Rue Strasbourg St Denis
75010 PARIS

Villers les Nancy, le 13 Novembre 2018

Madame le Liquidateur,

CPARTI revient vers vous concernant le dossier ARISTOPHIL et plus précisément la restitution des œuvres AMADEUS.

Comme vous le savez, il n'existe actuellement aucune décision juridique s'agissant des coûts de garde et conservation pour les restitutions d'AMADEUS enregistrés à compter du 1^{er} janvier 2018 auprès de l'opérateur de ventes Aguttes.

Malgré cette absence de décision, ce commissaire-priseur affirme aux propriétaires d'AMADEUS qu'une décision judiciaire ou de la liquidation existe et demande 0,43% du prix d'achat des AMADEUS aux propriétaires concernés (calculés sur une garde et conservation de 6 ans).

Plus grave encore, les investisseurs ayant contesté ce chiffre se voient opposés par le commissaire du gouvernement des ventes volontaires l'existence d'une décision judiciaire fixant ces 0,43%, ce qui, nous le savons, est parfaitement erroné.

Questionné à ce sujet, le commissaire du gouvernement nous demande de prendre contact directement auprès de vous.

Pourriez-vous nous communiquer une réponse officielle faisant état de cette absence de décision de la liquidation ou judiciaire fixant les restitutions à 0,43% du prix d'acquisition des œuvres pour les propriétaires AMADEUS ?

Cette situation cause un grave préjudice aux investisseurs qui se retrouvent abusés. Cette fausse affirmation du commissaire-priseur pouvant parfaitement être constitutive d'une escroquerie. Une réponse officielle de votre part pourrait mettre fin à cette pratique.

Dans l'attente de vous lire et en vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à notre demande,

Je vous prie d'agréer, Chère Maître, mes salutations distinguées.

Alain PONCET